HUMIDITÉ RELATIVE - TAUX SUPÉRIEUR À 70 % (DE JOUR DU LUNDI AU VENDREDI)

20150

L'infirmière clinicienne assistante au supérieur immédiat du bloc opératoire (lundi au vendredi de jour)

Retarder l'ensemble des chirurgies électives le temps de remédier à la situation et en aviser les chirurgiens et les anesthésiologistes sur place. *<u>AUCUNE CHIRURGIE NE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE À L'EXCEPTION D'UNE URGENCE VITALE</u>*

Une décision concertée entre les anesthésiologistes, les chirurgiens et la chef du bloc opératoire en place doit être prise pour la poursuite des activités chirurgicales de la journée.

- S'assurer d'avoir une lecture d'humidité de chaque salle à toutes les heures ;
- S'assurer de faire une inspection visuelle des murs, planchers, appareils, tablettes, DM stériles (sec, luisant, humide au toucher, décollés, ondulés) ;
- Faire appel au service d'hygiène et salubrité pour s'assurer que les surfaces soient asséchées et traitées à l'aide d'une solution germicide et en début de programme et/ou si présence d'humidité dans la salle ;
- S'assurer de faire un rapport d'incident/accident (AH-223) à chaque intervention effectuée. Ce rapport doit être classé au dossier de l'usager ;
- Aviser les installations matérielles et demander le temps de résolution de la problématique.

Avise

Chef du bloc opératoire avise

Service d'hygiène salubrité

Assurer de la désinfection des salles en début de programme et/ou à la demande de l'assistante du bloc opératoire

- Chef du département de chirurgie ou son adjoint
- Chef du département d'anesthésie ou son adjoint

- Collabore à la prise de décision avec le chef du bloc opératoire.
- Assure un suivi auprès des chirurgiens et des anesthésistes.
- Avise le DSP ou PDG au besoin.
- Assure un suivi auprès des chirurgiens et des anesthésistes

<u>SI NON RÉTABLIE DANS LES 24 HEURES, UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION DEVRA ÊTRE FAITE AVEC LES PARTIES CONCERNÉES POUR LE PROGRAMME OPÉRATOIRE</u>